



« La Montgolfière » Ecole maternelle de Grolley-Ponthaux

Tarifs applicables

Conformément à la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance du 28 septembre 1995, l'écologie est facturé directement par la commune de Grolley-Ponthaux.

CHF 20.- par famille Cotisation annuelle afin de devenir membres actifs de l'Association « La Montgolfière »

Enfants domiciliés dans la commune de Grolley-Ponthaux

CHF 70.-/mois Pour un 1/2 jour par semaine
CHF 140.-/mois Pour deux 1/2 jour par semaine
CHF 210.-/mois Pour trois 1/2 jour par semaine

Des subventions, sous forme de diminution d'écologie, pourront être allouées selon la situation financière des parents (cf. le barème communal en vigueur). Contactez la commune pour plus d'informations.

Enfants domiciliés dans d'autres communes

CHF 160.-/mois Pour un 1/2 jour par semaine
CHF 320.-/mois Pour deux 1/2 jour par semaine
CHF 480.-/mois Pour trois 1/2 jour par semaine

Vous avez la possibilité de vous renseigner auprès de votre commune pour une éventuelle subvention.